

Mise au point sur la construction de la crèche de Preignac.

Madame Leblanc Pujol au conseil municipal du 8 septembre 2015 a critiqué l'implantation de la crèche Preignac au Haire. Peut-être qu'elle n'a pas eu le temps de prendre la véritable dimension du dossier. Alors reprenons depuis le début.

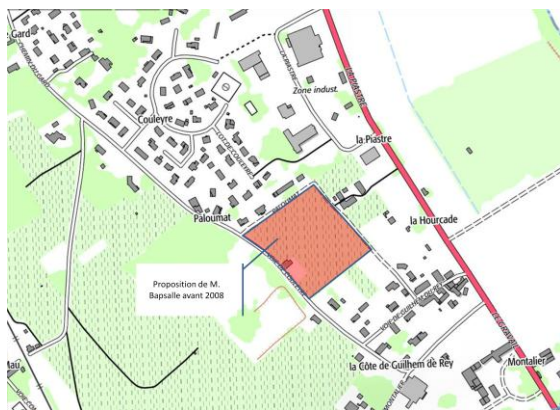
D'abord la crèche avait été prévue à Preignac par M. Bapsalle alors Président délégué de la CDC. Contrairement à ce que j'ai entendu récemment, l'ordre de construction des crèches pour la CDC défini par M. Dubourg et Bapsalle, était Illats, Portets, Preignac et Cérons et non pas Cérons et Preignac comme on l'a laissé entendre lors de la dernière commission petite enfance du 13 octobre 2015, à la CDC. Il est vrai que les alliances politiques ont changé.

Rappelons d'abord que c'est la CDC qui est **compétente en matière de petite enfance**. Ce qui veut dire que les communes n'ont rien à voir dans le processus de décision même si elles sont naturellement consultées.

Lorsqu'en 2008 la CDC a élu un nouveau Président il a continué ce qu'avait prévu son prédécesseur.

Le Vice-président en 2008 chargé de la petite enfance, était M. Jean-Marc Pelletant qui occupe toujours cette fonction.

Sur l'implantation



Avant 2008 M. Bapsalle lorsqu'il était Président délégué de la CDC avait choisi un terrain n'appartenant pas à la commune et situé au milieu des vignes. Il a confirmé cela lors d'un dernier conseil municipal.

Sur la figure ci-contre vous trouverez en rouge, le terrain d'implantation de la crèche. Ce terrain se trouvait au milieu des vignes près du lotissement de Couleure. Ce terrain n'appartenait pas à la commune.

Lorsqu'en 2009 la question de la construction de la crèche de Preignac s'est posée, un terrain a dû être trouvé. La 1^o question a été de savoir s'il y avait un terrain disponible appartenant à la commune. Le seul terrain disponible était celui de l'ancienne école du Haire. C'est celui qui a été proposé à la CDC. Après une visite de M. Pelletant chargé de la petite enfance cette proposition d'implantation a été acceptée. Moyennant quoi l'achat du terrain s'est fait par délibération du conseil communautaire du 7 décembre 2009 par 54 voix pour 0 contre et 1 abstention. À partir de là, la procédure de construction a été engagée avec le vote du plan de financement à l'unanimité le 9 mars 2012, la pose de la première pierre le 23 juin 2012 et une inauguration le 6 septembre 2013.



Sur la construction

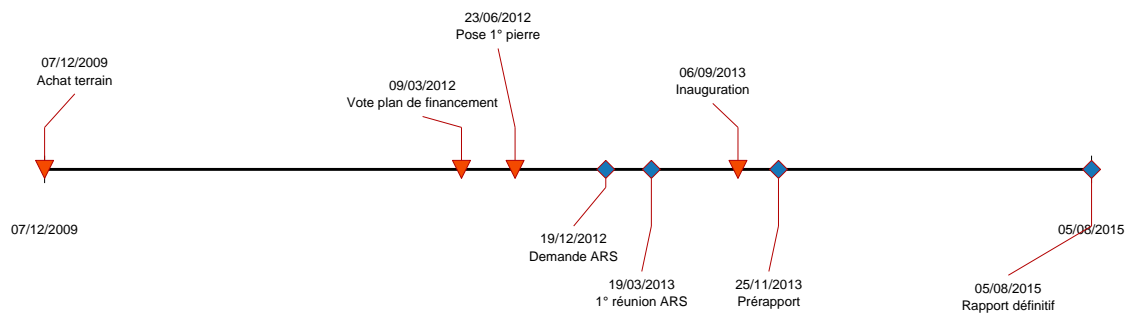
Comme le propose bon nombre de personnes sensibles aux problèmes des pesticides, plusieurs solutions existent et sont considérées comme efficaces comme par exemple des haies ou des filets de protection comme l'a fait le Maire d'Arsin. Dans notre cas il ne s'agit pas de

haies ou de filets mais de murs sur 3 côtés dont la hauteur est comprise entre 3 et 7 m. Côté route une casquette de 2 m de large revient à l'intérieur du jardin. Quant au dernier côté la vigne est situé à 50m de la crèche. La cour est protégé par un jardin potager et une haie côté . C'est ce que recommande l'arrête préfectoral de 2014 et le code rural.

Sur le planning de l'opération

Mme Leblanc-Pujol pense que lorsque nous avons construit la crèche nous avions la connaissance des cancers des enfants de l'école de Preignac. Le planning ci-dessous donne les différents éléments de la construction. Le haut du graphique représente les événements de la construction de la crèche en dessous le déroulé de l'étude faite par l'ARS. Comme chacun pourra le constater la première pierre a été posée fin juin 2012. J'ai alerté l'ARS en fin d'année 2012, soit 6 mois plus tard. Le prérapport de l'ARS nous a été remis fin novembre 2013 alors que l'inauguration a eu lieu le 6 septembre 2013 et le rapport officiel le 5 août 2015. Sauf à vouloir démontrer l'indémontrable nous n'avions aucune connaissance du résultat de l'enquête de l'ARS lors de l'inauguration de la crèche, encore moins lors du début de l'opération qui a eu lieu presque 4 ans plus tôt.

Planning construction de la crèche de Preignac



Conclusion

J'espère que ces éclaircissements feront comprendre à des personnes qui ne connaissent pas ce dossier, que la réalité n'est pas ce qu'elle voudrait qu'elle soit.

Preignac le 20 octobre 2015